

Les subsides

M. Kempling: Je voudrais poser une ou deux questions au député de Windsor-Ouest (M. Gray). Il a parlé du Pacte de l'automobile et des garanties. Pourrait-il nous dire combien de fois ces garanties ont été mises en oeuvre au cours des 10 ou 12 dernières années? Quel était le contenu canadien des automobiles exportées vers les États-Unis l'année dernière et cette année?

M. Gray (Windsor-Ouest): Je peux dire au député qu'à plusieurs reprises, pendant la récession mondiale, le contenu canadien de la production des filiales canadiennes des multinationales américaines a diminué à un point tel qu'il était important d'avoir ces garanties. Elles étaient importantes avant cela, par exemple, dans les circonstances qui ont abouti à la construction de l'importante usine de fourgonnettes par la société Chrysler à Windsor il y a environ dix ans. Si Chrysler n'avait pas violé les règles de garantie en vigueur à l'époque—qui sont toujours en vigueur—on n'aurait pas construit l'usine en vue de répondre aux exigences en matière de contenu canadien. Je n'ai pas sous la main les chiffres relatifs au contenu canadien actuel des automobiles exportées aux États-Unis, mais je crois qu'il est beaucoup plus élevé qu'il ne l'aurait été sans les dispositions de garantie.

● (1610)

Je termine en soulignant que la question du député contient une étrange conclusion. Certains de ses collègues, et nous n'en sommes pas à une contradiction près, ont répété sans cesse qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que les négociations ne portaient ni sur le Pacte de l'automobile, ni sur les garanties, et que tout allait bien. Toutefois, il ressort clairement de la question du député qu'il considère les garanties inutiles et que leur abandon ne devrait pas nous inquiéter. Voilà la position des conservateurs, comme nous le révèle le député.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste quatre minutes à la période de questions et de commentaires. Je donne maintenant la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), qui sera suivi par le député de Burlington (M. Kempling), puis par le secrétaire parlementaire.

M. St. Germain: Monsieur le Président, il est évident que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) n'est pas l'auteur de son discours. Je connais son intégrité et l'étendue de ses connaissances et je sais qu'il ne prononcerait pas un tel discours à la Chambre. Il a parlé de bardeaux. Sauf erreur, c'est un député libéral de Terre-Neuve qui a lancé ce débat un jour désigné. Ils ne connaissaient rien à cette industrie. Ils étaient disposés à poursuivre l'exportation de cèdre brut aux États-Unis. Maintenant le député se fait le champion de notre cause. C'est une honte. Ces gens-là ignorent ce qui se passe au Canada.

J'aimerais poser au député la question que j'ai déjà posée au député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Étant donné que la Commission Macdonald, le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, le Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du

Canada recommandent tous au gouvernement de conclure dans les plus brefs délais un accord de libre-échange, comment peut-il prendre la parole à la Chambre et déclarer que nous devrions procéder sur deux plans, c'est-à-dire passer par l'entremise du GATT pour négocier avec les États-Unis, tout en préconisant la suspension des pourparlers avec ce pays? Cela m'intéresse. Comme il se contredit, j'aimerais qu'il s'explique.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce que j'ai dit, monsieur le Président, est tout à fait limpide. Si mon honorable collègue se donne la peine de lire le hansard quand il le recevra, il constatera que j'ai parlé d'une façon parfaitement rationnelle et logique.

Mon honorable collègue a fourni une liste de personnes qui appuient l'initiative conservatrice. Je pourrais lui fournir une liste tout aussi longue, sinon plus longue, de groupes qui la contestent, par exemple le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture, les brasseries, l'industrie de l'alimentation, d'autres encore.

L'important, c'est que plus nous examinons ce que le gouvernement conservateur fait, plus nous nous rendons compte qu'il est sur la mauvaise voie. Quel que soit le nombre des voies utilisées, il est dans l'erreur quand il s'efforce de défendre les intérêts du Canada. Maintenant que les conservateurs constatent que la population accueille de plus en plus froidement leur initiative, il est intéressant de noter jusqu'à quel point ils craignent d'utiliser l'expression «libre-échange».

Des voix: Nous ne l'avons jamais utilisée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ils disent qu'ils ne l'ont jamais utilisée. Quand le premier ministre a fait son exposé initial, il a déclaré que le gouvernement chercherait à signer avec les États-Unis un accord visant la réduction la plus générale de toutes les barrières douanières. Comment cela pourrait-il bien s'entendre autrement?

En terminant, je désire signaler que le 29 mai, le président Reagan a déclaré lors d'une allocution devant la *National Association of Manufacturers*: «Il y a à peine une semaine, nous avons entrepris avec le Canada, notre principal partenaire commercial, des négociations en vue d'un nouvel accord complet de libre-échange qui devrait abaisser les droits frappant nos exportations». Le président Reagan et ses collègues savent très bien ce qu'ils cherchent à obtenir du Canada. Il n'y a aucun doute dans l'esprit du président Reagan quant à ce que le gouvernement conservateur est prêt à accorder aux États-Unis.

A ce propos, le président Reagan n'a pas déclaré à cette occasion que cet accord permettrait d'abaisser les droits sur les marchandises canadiennes exportées aux États-Unis. Il n'a pas dit qu'en vertu de cet accord, il allait renoncer aux droits compensateurs. Il n'a parlé que d'abaisser les droits sur les produits américains exportés au Canada. Comme disaient les anciens Romains, «res ipsa loquitur». Le fait parle de lui-même.